

Puis-je le placé.

Par [Estelle54](#) Postée le 13/08/2019 18:35

Bonjour voilà ma question, comment aider mon père de 64 ans qui boit depuis plusieurs années même avant ma naissance aller dans un centre de cure? Malheureusement maintenant je sature. J'ai tout fait lui parler voir ou était le problème, qu'il aille même parler à un psy que ça pourrait lui faire du bien, au chantage avec mes enfants et avec moi même qu'on ne viendrait plus si il continue etc je suis fatiguée moralement et physiquement. j'ai ma vie de famille, un travail, la maison et m'occuper aussi de ma petite sœur de ma mère qui ont aussi besoin de moi qui sont beaucoup moins envahissant car ils n'ont pas de problèmes de boissons. Je suis tellement égoïste avec lui au jour d'aujourd'hui. Que maintenant depuis peut je n'ose même plus lui répondre ou même lui téléphoner car je ne comprendrais rien de qu'il va me dire et il ne se souviendras même pas ce qu'on ce dira au téléphone.

Mise en ligne le 22/08/2019

Bonjour,

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser du délai de réponse plus long qu'à l'habitude dans cette période estivale.

Il semble que vous souffriez depuis fort longtemps des difficultés de votre père avec l'alcool et que vous soyez toujours en quête de solution, nous le comprenons. Si votre question est de savoir s'il vous serait possible de le faire entrer en cure sans son accord, alors non, ce ne sera pas envisageable de cette manière. Les soins en addictologie nécessitent en effet que la personne directement concernée soit demandeuse, volontaire pour les soins, qu'elle y participe activement. Sans son adhésion et son envie de résoudre ses difficultés, aucun soignant, aucun traitement n'aura le "pouvoir" de la faire cesser de consommer.

La saturation, la fatigue, la colère ou le sentiment d'impuissance sont le lot de bien des proches confrontés à ce type de situation complexe et lourde à supporter. Pour vous aider à faire face à ces émotions, ce désarroi, peut-être pourriez-vous vous rapprocher d'un CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie). Ces centres accompagnent effectivement aussi bien les personnes en situation de dépendance, lorsqu'elles sont demandeuses, que leur entourage. Ce peut être un moyen de se sentir moins seule mais aussi de bénéficier de soutien et de conseils de la part de professionnels de l'addictologie.

Nous avons conscience que cette proposition ne répond pas forcément à votre demande mais il nous paraît important de vous transmettre cette information afin que vous puissiez, si vous en ressentez le besoin, être vous-même épaulée, guidée, aidée à aider votre père bien sûr s'il y consent mais également votre mère et votre petite sœur qui doivent aussi souffrir de cette situation. Vous trouverez ci-dessous les coordonnées du CSAPA le plus proche de chez vous, les consultations y sont individuelles (et/ou familiales), confidentielles et gratuites.

Nous restons disponibles pour vous comme pour les membres de votre famille affectés par les difficultés de votre père si vous souhaitez prendre le temps d'échanger plus précisément. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 980 980 930 (appel anonyme et non surtaxé) ainsi que par Chat de 14h à minuit.

Avec tous nos encouragements.

Cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

[Département d'addictologie : La maison des addictions](#)

1b rue Foller
Hôpital Saint Julien
54031 NANCY

Tél : 03 83 85 83 85

Site web : maison-des-addictions.chu-nancy.fr/

Secrétariat : Lundi au vendredi 9h/17h30 sans interruption.

Accueil du public : Lundi au vendredi 9h/17h30.

Consultat° jeunes consommateurs : Mercredi 15h/19h à la maison des adolescents de Nancy: 14 rue François de Neufchâteau,

Substitution : Consultation méthadone : Lundi de 9h/16h30. Les mardi, mercredi et vendredi 9h/13h.

[Voir la fiche détaillée](#)